BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE ORLEANS.

Samedi soir, 9 janvier.

[illegible] ont été très [illegible] aujourd'hui [illegible] à 7,500 balles à des [illegible] et au-dessus.

LOUISIANE ET MISSISSIPPI.

[illegible] Middling ...... 8½ a 8¾
[illegible] Good Middling 8¾ a 9
[illegible] Middling Fair 9¼ a 9½
[illegible] Fair ...... — a —

[illegible] important.

[illegible] boucauts à des prix fermes. Fair à [illegible] cts la livre.

[illegible] barils à 15 à 18¼ cts l'inférieure [illegible] le choix —8 0 demi [illegible] 30,000 gallons, sur [illegible] le gallon dans la citerne.

[illegible] calme. A peine 1500 barils au [illegible] en lots, à $4 à 94 [illegible] $4 25, 150 sans marques à [illegible] $5 le baril.

[illegible] mélange et blanc à 85 à 86

[illegible] lots à 71 à 90 cts le boisseau [illegible]

[illegible] de St Louis à 48 cts. Hier, 900 [illegible]

[illegible] 600 sacs, ou deux ou [illegible]

[illegible] ferme. Le foin de l'Ouest vaut [illegible]

[illegible] à $12 et 250 à des condi-[illegible]

[illegible] important.

[illegible] Nº 1 à 7½, et un peu de [illegible] la livre.

[illegible] 5 cts, et quel-[illegible] épaules, 6½ c les [illegible]

[illegible] tendance à la baisse. [illegible] 125 de commun à [illegible]

[illegible] 500 sacs, dont 1500 à [illegible] 9½ cts la [illegible]

[illegible] ont été vendus en [illegible]

[illegible] Nous cotons: Sterling [illegible] Traites [illegible] escompte; Traites [illegible] de prime.

[illegible] Nantes à 1 3/16 c le coton; [illegible] sur des navires [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés samedi.

[illegible] Indianola et Galveston.
[illegible] Apalachicola
[illegible] Liverpool
[illegible] Liverpool
[illegible] Liverpool
[illegible] Newport R I
[illegible] Havane
[illegible] Campeche
[illegible] Pensacola
[illegible] Santiago
[illegible] Tampa Bay
[illegible] Mobile
[illegible] Pensacola

Arrivés samedi.

[illegible] Genes
[illegible] New York
[illegible] Havane
[illegible] Mahon
[illegible] New York
[illegible] Wheeler New York
[illegible] Thomaston
[illegible] New York
[illegible] Rio Janeiro
[illegible] Rio Janeiro
[illegible] Charleston
[illegible] Galveston

Arrivés hier.

[illegible] Vera Cruz
[illegible] Liverpool
[illegible] Gottenburg
[illegible] Key West

Pour les steamboats voir la partie [illegible]

Montant le Fleuve.

[illegible] New York
[illegible] Liverpool
[illegible] Philadelphie
[illegible] Liverpool
[illegible] New York
[illegible] Boston
[illegible] Boston
[illegible] Mobile
[illegible] Havane
[illegible] Mobile
[illegible] Havane
[illegible] Savannah
[illegible] Pensacola
[illegible] Mobile
[illegible] Kingston Ja

Passagers.

[illegible] venant de Vera Cruz—[illegible] l'entrepont

Liste des bateaux à vapeur partant aujourd'hui.

[illegible] 4 PM
[illegible] 10 AM
[illegible] 5 PM
[illegible] 5 PM
[illegible] 5 PM
[illegible] 5 PM

PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES.

Des Etats-Unis.

[illegible] Liverpool ...... 13 jan
[illegible] Liverpool ...... 16 jan
[illegible] Liverpool ...... 20 jan

Départs d'Europe.

[illegible] New York ...... 26 dec
[illegible] New York ...... 26 dec
[illegible] Portland ...... 30 dec
[illegible] ...... 30 dec
[illegible] ...... 6 jan
[illegible] ...... 13 jan
[illegible] New York ...... 13 jan

PIANOS.

56, rue Royale.

[illegible] MEDAILLES D'OR

J. FAIVRE,

[illegible] A LONDRES, EN 1855 ET 1856, POUR [illegible] Invention Américaine [illegible] breveté.

[illegible] d'or donnée à Londres aux pianos français.

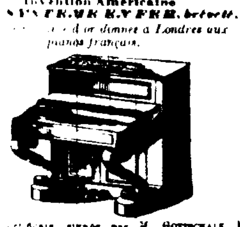

[illegible] signés par M. Gottschalk, M. [illegible] les instruments [illegible] ont été [illegible]

56, rue Royale.

[illegible] Chaque piano garanti pour 25 [illegible] 4 oct—1an 3pe

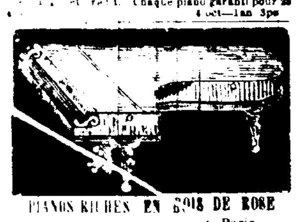

PIANOS RICHES EN BOIS DE ROSE

[illegible] de Paris.

A. PERIER

[illegible] que ses fais [illegible] à Nouvelle [illegible] maisons [illegible] ERARD, ETC.

[illegible] meilleurs Pianos [illegible] plus bas [illegible] des affaires.

A. PERIER,

Rue Royale No 219,

entre St Philippe et Ursuline.

[illegible] facteur et excellent accordeur [illegible] de Paris, accordeur des pianos [illegible] Thalberg en Amérique, est at-[illegible] 28nov—3 p sem

Rue Royale, No. 38.

PIANOS D'ERARD,

[illegible] MEDAILLE à l'Exposition de Londres
Médaille d'honneur à l'Exposition Universelle de Paris
[illegible] médaille d'or depuis 1819, à toutes les expositions.

L[illegible] du piano Erard repose d'ailleurs [illegible] plus grands [illegible] Thalberg, Prudent, Mme Pleyel, [illegible] d'autres ne jouent que [illegible] fabrique [illegible] conservatoire de Paris, la [illegible] maisons royales d'Europe.

[illegible] de ces excellens instruments [illegible] GIRAUD, rue Royale, 38. [illegible] facteur et accordeur 19 mai

PIANOS--PIANOS-- PIANOS.

A. ELIE & CHASSAIGNAC,

ANCIENNE MAISON BENOIT,

RUE DE CHARTRES 78

PIANOS H. HERZ.

[illegible] steamer Empire City, toute la [illegible] William Mason—Beliak—Gustave [illegible] J. S. Knight—W. V. Wallace—[illegible] et Thalberg 3 juil

Costumes pour bals masqué et de fantaisie.

rue Conti, entre Dauphine et Bourbon

Mme GROUX (de Paris,)

Costumière de Paris.

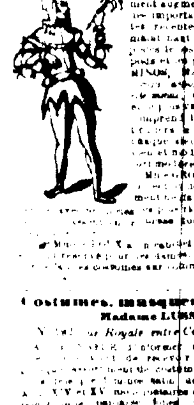

Informe respectueusement [illegible] le public en général qu'ayant considérablement augmenté son fonds par les importations de Paris, tous les récentes elle est prête [illegible] fournir toutes espèces [illegible] les plus complets et plus élégants, DOMINOS, MASQUES, etc. etc. [illegible] plus grand [illegible] de la ville. Il [illegible] les caractères par [illegible] chaque nation, à [illegible] et le style en [illegible] Ses prix sont [illegible]

[illegible] a une grande [illegible] costumes entière [illegible] pour [illegible] velours et [illegible] tout ce qui a été fait

[illegible] expres [illegible] dans le plus [illegible] 1 dec—3m 3 p s

Costumes, masques et dominos

Madame LUSSAN,

[illegible] Royale entre Conti et St Louis,

[illegible] informer ses nombreuse clientèle [illegible] de France un magnifique [illegible] costumes pour bals masqués [illegible] tous genres, Louis XIV et XV [illegible] de la reine, arlequin, [illegible] infernaux de [illegible] bredins, figaros, [illegible] d'autres costumes [illegible] Ces costumes re[illegible] par leur fraîcheur et par leur élégance, [illegible] sous tous les rapports pour bals [illegible]

[illegible] Reçu par le même arrivage, [illegible] argent—Glands or [illegible] 17 dec—3m3pe

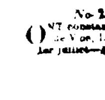

60, rue de Chartres,

Entre Bienville et Douane,

[illegible] à l'honneur de prévenir toutes les dames qu'elle fera l'ouverture de ses MARCHANDISES D'HIVER, LUNDI, 30 NOVEMBRE. 27nov—3m

A. Carrière. E. Bordelois.

A. CARRIERE & Co.

IMPORTATEURS,

No 25, rue de la Vieille Levée,

O[illegible] constamment en mains un grand assortiment [illegible] de Vins, Liqueurs, Eaux de-vie et Conserves.

1er juillet—[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Lundi soir, 11 janvier 1858,

Bénéfice de Mme ZOÉ GILBERT—**Rosine**, grand ballet en 1 acte.

La Trompette magique, pantomime en 4 tableaux.—**Un Mari brûlé**, vaudeville en 1 acte.

Mardi, **la Favorite**.

On commencera à 7 heures.

Théâtre Saint-Charles.

Lundi soir, 11 janvier 1858,

The Iron Mask, drame, suivi de **Mme Norma**, vaudeville.

M**usée et Amphithéâtre de Spalding et Rogers**—Rue St-Charles, magnifique Commercial Place.—Le Cirque de la Nile Orléans et les Eléphants!—**Spectacle tous les soirs et tous les Samedis, à midi.** Prix d'entrée: 50 cts. Moitié prix pour les enfants et les domestiques.—La Direction a l'honneur d'annoncer au public qu'elle a engagé les **Eléphants savants, Victoria et Albert**, qui ont fait l'admiration de Londres, de Paris, de Vienne, de New-York et de Philadelphie. L'un joue de l'orgue tandis que l'autre valse, et ils font des tours auxquels on ne peut croire qu'en les voyant.—**Les Frères Siamois CHANG et ENG**,—et leurs enfants sont réengagés à la demande d'un grand nombre de personnes qui ne les avaient pas encore vus.—**Une foule de Curiosités**.—De 10 heures A. M. à 2 heures P. M.—De 6¼ à 7½ P. M., et de 10 à 11 P. M. 11 janv

Le Musée de Vannuchi,

107, rue St Charles,

Est ouvert tous les jours et tous les soirs.

M. ADONIS,

Le roi des magiciens dont les tours ont étonné le monde, donne des soirées magiques, tous les soirs, et, le SAMEDI, à midi.

M. Vannuchi a l'honneur d'annoncer l'arrivée de Mme ELLEN BRIGGS, la Vénus en miniature. Elle est âgée de 36 ans et sa taille n'est que 35 pouces. Elle est parfaitement faite, parle facilement plusieurs langues et est mariée depuis seize ans.

Mme OCEANA, la plus grosse femme du monde, a 27 ans et pèse 583 livres.

Les visiteurs verront, en examinant les STATUES EN CIRE, qu'on en a ajouté cinquante, ce qui porte le nombre à cent cinquante, dont la plus grande partie font des mouvements naturels à l'aide de machines.

Le Musée renferme en outre plusieurs magnifiques COSMORAMAS et une grande représentation du steamship *Great Eastern*.

L'établissement est ouvert de 10 heures du matin à 10 heures du soir. Le spectacle commence à 8 heures moins un quart.

Prix d'entrée, 50 cts.—Les enfants payeront moitié prix. 15déc

BEAUX ARTS.

Sera ouverte et fermera positivement le 23 janvier 1858, la

Galerie

DE PEINTURES MODERNES,

ET DE

PREMIERE CLASSE

DE G. HARDINGS,

V**ENANT de Paris et contenant des specimens des plus grands artistes vivants. Aussi, le chef-d'œuvre de grand artiste Américain Thomas Cole, « ELIE A L'ENTREE DE LA CAVERNE. »

Cette collection sera exposée à sa galerie, No 58, rue St Charles. Je puis assurer le public que jamais aussi belle collection n'a été produite en Amérique.

Admission ...... 50 cts.

Billets pour la saison $1 00

La galerie est ouverte tous les jours, de 9 heures du matin à 3, et le soir de 6 à 10 heures.

4 janv C. GALVANI.

Second Bal paré d'enfants.

DONNÉ PAR

LE Prof. J. VEGAS,

Au Odd Fellows Hall.

L**E prof. J. VEGAS a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, que son second BAL PARE D'ENFANS aura lieu JEUDI, 28 janvier, au Odd Fellows Hall. Ses élèves danseront à cette occasion toutes les nouvelles danses à caractère pour les enfants. Le Quadrille des Lanciers et le Quadrille Calédonien seront dansés pour la première fois au Odd Fellows Hall.

Le bal commencera à 7 heures et demie P. M. et continuera jusqu'à 11 heures, après quoi le bal des adultes commencera.

Prix d'entrée:

Dames et demoiselles qui ne sont pas élèves, gratis.
Messieurs $1 50
Jeunes gens de 12 ans au plus 50
Demoiselles et jeunes gens (élèves) ...... gratis

Les dames et les enfants qui désirent obtenir des invitations sont priés de s'adresser au Prof. J. VEGAS, au Odd Fellows Hall. On peut obtenir des billets de messieurs dans la salle, chez tous les marchands de musique, et, le soir du bal, au contrôle.

Personne ne sera admis sans un billet présenté à la porte. 4 janv—[illegible]

Salle des Odd Fellows.

Bal masqué et de société, donné par les jeunes gens.

Il y aura une série de cinq bals qui auront lieu comme suit:

1er de la série ...... Jeudi 17 décembre 1857.
2e de la série ...... Jeudi 7 janvier 1858.
3e de la série ...... Jeudi 21 janvier 1858.
4e de la série ...... Jeudi 4 février 1858.
5e de la série ...... Mardi, (mardi gras) 16 fév.

—DIRECTEURS—

A. C. Smith	J. F. Planchard
J. O. Larose	Charles Diard
F. F. Trinchard	J. D. Kitchen
W. C. Wilson	Ernest Cornu
F. DeGroy	Thomas Taquino.

Les messieurs qui désireraient souscrire à ces bals devront s'adresser au comptoir,—entrée dans la rue Lafayette.

Les personnes désirant se procurer des billets d'invitation pour dames, sont priées de faire connaître leurs noms et leur résidence au secrétaire.

Les Directeurs se réuniront tous les mercredis soir, à 7 heures, au bureau de la salle.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation approuvé par les Directeurs.

Toutes les personnes masquées devront se démasquer devant un comité avant d'entrer dans la salle de bal.

Il ne sera émis positivement aucune invitation pour Dames après la dernière réunion des Directeurs qui aura lieu la veille de chaque bal.

On ne pourra positivement obtenir aucun billet de souscripteurs le soir du bal. 19déc—au16fév

AU PUBLIC.

L**ES justes exigences, toujours croissantes, d'un public éclairé créent, chaque année, au Directeur du Théâtre d'Orléans, des charges plus fortes; à chaque ouverture de saison théâtrale, il se trouve presque forcément, vu l'extrême rareté des artistes sérieux, en face d'un budget plus onéreux que celui de la campagne précédente. Cette année pareille voie ascendante s'est encore continuée, mais aujourd'hui la position est infiniment plus difficile que jamais, en raison des embarras pécuniaires où se trouve le pays.

Pour parer à ce mal, un grand nombre de personnes ont pris l'initiative et propose une combinaison, dont connaissance est donnée au public par des listes mises en circulation. Il s'agirait d'une Tombola, dont les lots consisteraient en Loges, Parquets, etc., donnant droit d'entrée aux gagnants, pour un certain nombre de représentations, pendant la fin de cette saison théâtrale et les deux qui la suivront.

Nous référons le lecteur aux listes dont il est parlé plus haut, et il comprendra les avantages qu'il offre à la Direction aussi bien qu'aux preneurs de coupons.

En conséquence, nous recommandons ce projet au public; il est d'une mise en pratique facile, et sa réalisation serait une aide puissante prêtée à la Direction.

CHAS M WATERMAN,

E J FORSTALL,	JAMES P FRERET,
CHS KOCH,	M M SIMPSON,
A MILTENBERGER,	J H HAGKDORN,
CHAS ROMAN,	ANDREW CAMMACK,
ELG. ROUSSEAU,	CH KERNION,
L F GENERES,	C GENOIS,
P D WITHERS,	L E FORSTALL,
VOR LECESNE,	E GIQUEL,
A LAFOREST,	WM MURE,
M MARIGNY,	JNO L LEWIS,
JAMES R JENNINGS,	WM D HENNEN,
O GAILLARD,	J J KER,
R PEYCHAUD,	M GRIVOT,
R AVEGNO,	H L PEIRE,
E GANUCHEAU,	M MUSSON,
29 dec	G EUSTIS.

Théâtre d'Orléans.

GRANDE TOMBOLA.

L**E public est informé que les listes des lots de la GRANDE TOMBOLA du THEATRE D'ORLEANS sont déposées au Bureau du Contrôle, où chacun peut s'en procurer. Le résumé suivant peut donner une idée des lots qui la composent:

12 lots de loges découvertes aux premières.
12 lots de loges grillées aux secondes
16 lots de un parquet.
16 lots de stalles de secondes.
18 lots entrées sans place fixe.
Le tout formant soixante dix huit lots.

Toutes les places ci-dessus désignées seront la propriété des gagnants pendant la fin de cette saison et les deux saisons de 1858 à 1859 et de 1859 à 1860. Les gagnants auront le droit d'assister à toutes les représentations aux jours indiqués, dans la liste des lots, ainsi que de transférer leurs places, à l'exception des représentations à bénéfice ou celles données extraordinairement par des artistes étrangers.

100 lots de 10 entrées chaque.

1812 lots d'un billet chaque à un

GRAND CONCERT FESTIVAL

31déc—Par les artistes du Théâtre d'Orléans.

Ecole de danse de M. J. Vegas

Au Odd Fellows Hall.

M. J. VEGAS annonce respectueusement à ses amis et au public que son Ecole de Danse est maintenant ouverte pour la saison, au Odd Fellows Hall, où il espère obtenir le patronage le plus libéral. Les leçons commenceront LUNDI, 2 novembre.

Le Quadrille des Lanciers et le Quadrille des Calédoniens, dansés l'hiver dernier, dans les premiers cercles de Paris et de Londres, seront enseignés par M. Vegas.

M. Vegas donnera, une fois par mois, un bal paré pour les enfants.

Jours et heures de leçons.

Pour les Dames—Les mardi, jeudi et samedi, de 10 heures à midi.

Pour les enfants—Les mardi, jeudi et samedi, de 4 à 6 heures du soir.

Pour les Messieurs—Les lundi, mercredi et vendredi, de 7 à 10 heures du soir.

Il y aura des bals les mercredi, une réunion dansante pour les Dames et les Messieurs.

M. Vegas s'occupera tout particulièrement des enfans et leur enseignera un grand nombre de danses nouvelles inconnues ici.

Il donne des leçons dans les institutions et les familles.

Le département musical est confié à l'excellent violon, M. A. SENEGRI, chef d'orchestre pour les bals et soirées.

Pour les conditions, s'adresser à M. J. VEGAS, au Odd Fellows Hall, ou au magasin de musique de M. GABICI, No 29 rue du Camp. 8oct—[illegible]

American aromatic bitter cordial.

Ce cordial aromatique et amer dont la saveur et l'arome des plus suaves ne sauraient être surpassés, est le meilleur stomachique et tonique dans tous les cas de débilité générale, et dans toutes les affections nerveuses, il ouvre l'appétit, donne de la vigueur aux fonctions de l'estomac, et par cela prévient la gastrite, maladie souvent déterminée par des indigestions fréquentes, choses manifestes dans tous les climats chauds et humides. La manière de prendre cet amer délicieux se trouve sur l'étiquette qui couvre chaque bouteille; tout le monde peut en prendre depuis l'enfant jusqu'aux vieillards des deux sexes. [illegible] le plus agréable au palais.—Ce cordial est devenu, de pratique[illegible] déjà, d'un usage général dans les principaux cafés et hôtels, [illegible] aussi les journaux le Gem, le Bath, the Age, etc., et parmi ceux qui le prennent journellement, les connaisseurs ainsi que ceux des cafés, l'ont déclaré le meilleur et le plus agréable amer de tous ceux connus jusqu'à ce jour, et dont bien supérieur à Baker's stomach bitters si célèbre dans tous les Etats-Unis de l'Amérique.

A vendre chez A. A. PEYCHAUD, [illegible] rue Royale, [illegible] Vieille Levée, [illegible]

1 déc—3m

G. P. HOUGHTON.

No 153, rue du Canal—Nlle-Orléans.

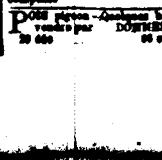

[illegible]

P**OIS pigeon—Quelques barils en magasin et à vendre par DONNELLY & [illegible] 66 et 70 rue Tchoupitoulas 30 déc

Pour Bayou Sara [illegible]

Jour de départ, JEUDI, 14 janvier à 5 heures A. M. [illegible]

[illegible]

HARRIS, MORGAN & Co., rue Julia, vis-à-vis du débarcadère des steamships. 11 janv

[illegible]

Jour de départ: TOUS LES JEUDIS, à 3 heures P M

Pour les Attakapas, voie de Plaquemines

Le steamer CERES, avantageusement connu, capitaine Labauve, doit, comme d'habitude, partir les jours et heures ci-dessus, pour St-Martinville, New-Iberia, Pattersonville, Franklin, Centreville, [illegible] et les endroits intermédiaires de la route. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. Aucun frêt ce qui sera confié à ce steamer sera l'objet des plus grands soins. 26 déc

Compagnie des steamships du Sud.

Partant DIMANCHE, 24 janvier 1858, à 8 heures A. M.

POUR GALVESTON et LA BAIE DE MATAGORDA.—Le steamship supérieur doublé et chevillé en cuivre, [illegible], capitaine J. Y. Lawless, partira comme il est dit plus haut, à 8 heures précises. Pour fret ou passage ayant de superbes emménagements, s'adresser à

HARRIS, MORGAN & CO,

rue Julia, vis-à-vis du débarcadère des steamships. 7jan

POUR LA COTE ET LA FOURCHE.

Le nouveau bateau à vapeur MUSIC, capitaine H. Streck, part de la Nouvelle-Orléans, pour la côte de Donaldsonville, TOUS LES SAMEDIS MATIN, à 8 heures; arrive à Donaldsonville tous les mercredis matin, à 7 heures, et descendra la côte au point du jour.

Le MUSIC partira de Lafourche tous les samedis matin, à 9 heures; au retour, il partira de Lockport tous les lundis matin, 4½ heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 19 dec—1pe

POUR KEY-WEST.

Partant MARDI 19 janvier 1858, à 8 heures A. M., Compagnie des steamships du Sud.

POUR KEY-WEST, via Pensacola, Apalachicola, Cedar Keys, St-Marks, Tampa Bay et Manatee.—L'excellent steamship ATLANTIC, doublé et chevillé en cuivre, capt. W. H. Talbot, partira ainsi qu'il est dit plus haut.

Pour fret ou passage, dans des chambres élégamment meublées, s'adresser à

HARRIS, MORGAN & Co,

Rue Julia, vis-à-vis du débarcadère des steamships

Le fret pour Apalachicola, St-Marks et Tampa Bay est sujet aux frais d'allège payés par le consignataire.

Les expéditeurs devront se munir des connaissements de ce steamer; il n'en sera pas signé d'autres. Aucun fret ne sera reçu sans ordre. 28 déc

Partant VENDREDI 15 JANVIER, à 8 heures A.M.

POUR VERA-CRUZ—Ligne de la Malle des Etats-Unis.—L'excellent steamship [illegible], doublé et chevillé en cuivre, capt. [illegible], partira pour Vera-Cruz, à [illegible] heures, [illegible] Pour fret ou passage (beaux emménagements pour passagers de chambre et d'entrepont), s'adresser à

HARRIS, MORGAN & Co, au pied de la rue Julia, en face du débarcadère des steamships.

Aucun fret ne sera reçu sans un ordre des agents.

Pour le Bayou Lafourche et la Côte.

POUR L'HIVER.

Le bateau à vapeur LAFITTE, capitaine F. Michel, fera un voyage par semaine, régulièrement, pendant l'hiver, entre la Nile-Orléans et Lockport. Il partira de la Nile-Orléans tous les MERCREDIS MATIN à 10 heures; de Lockport, le vendredi matin; de Thibodeauville, le samedi matin; de Donaldsonville le dimanche matin—et descendra la côte dans le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, entre les rues Conti et St.-Louis, ou à

LOUIS & Co, No 5, Front-Levée.

8déc—au 1er avril.

Nouvelle voie par terre pour le Texas.

Pour Galveston et Indianola (Powder Horn

Par cette voie on gagne un jour, ainsi qu'une réduction de prix par le passage, le fret et l'assurance.

Partant tous les DIMANCHES et JEUDIS.

Le Chemin de fer des Opelousas et de la Nouvelle-Orléans, se reliant, à la Baie Berwick, aux nouveaux et magnifiques steamships GALVESTON et OPELOUSAS, de deux cents tonneaux chacun, construits expressément pour ces voyages. La construction de ces bateaux est telle, que les dangers qui existaient pour traverser les passes du Texas, ou les retards qu'on éprouvait, ont cessé d'être

Les passagers quitteront la Nouvelle-Orléans, du débarcadère du ferry, vis-à-vis la place Jackson, les dimanches et jeudis matin, à sept heures et demie, commençant le jeudi 1er octobre 1857.

Le steamship OPELOUSAS, capitaine A. Van Norne Hollis, partira dimanche, et le steamship GALVESTON, capitaine David Wilson, le jeudi.

Voyage de retour—On partira d'Indianola, les mercredis et samedis, et de Galveston, les dimanches et jeudis.

Le fret sera reçu tous les jours (à l'exception du dimanche) au débarcadère de la Compagnie à la Nouvelle-Orléans, au bas de la rue St-Louis, et sera transporté aux points de destination, sans aucuns frais additionnels, au taux le plus bas demandé jusqu'à ce jour par les steamers faisant les voyages du Texas.

Pour fret ou passage, s'adresser au bureau de la Compagnie (le seul qui existe pour cette ligne à la Nouvelle-Orléans), à l'angle des rues St-Pierre et Levée, vis-à-vis de la place Jackson, où l'on pourra voir les plans des chambres de steamers, et retenir des places.

A. R. SEGER,

Vice-Président du Grand chemin de fer des Opelousas et de la Nile-Orléans

9 mai

Nile-Orléans, 31 décembre 1857.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

U**NE élection de neuf Directeurs, par les actionnaires de cette Banque aura lieu, conformément à la charte et à l'acte du 28 avril 1853, au local de la Banque, LUNDI, 1er février prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

E. ROUSSEAU, caissier

31 dec—jus au 1er f

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

A**VIS—L'assemblée annuelle des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, conformément à la charte, le LUNDI, 18 janvier, et une élection de dix-huit Directeurs aura lieu le MERCREDI, 20 janvier prochain, au bureau de la Compagnie, No 3, rue St-Pierre.

BENJ. FLANDERS, Secrétaire

16déc—au 18jan

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 8 décembre 1857.

L**ES actionnaires sont priés de déposer à ce bureau, pour les annuler, leurs anciens certificats de $1000 par action au fond capital de cette compagnie, en échange de nouveaux certificats de $100 par action, conformément à la résolution qu'ils ont adoptée et à l'acte de la législature, approuvé le 4 de février 1853. J. TOYES, Président

8 déc—[illegible]

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.

16 décembre 1857.

A **une assemblée de la Direction, aujourd'hui, un dividende semi-annuel de 5 pour cent a été déclaré sur les profits, payable aux actionnaires ou à leurs ayants cause, à partir du 1er janvier prochain.

N. O. J. TISDALE, Trésorier.

11 déc—1m

AGENCE DE TABACS MANUFACTURES, PATTON & SMITH,

Successeurs de

WILLS, RAWLINS & Co.

Les soussignés, agents des Manufactures de Tabacs, ci-après:

S H HOLLAND	W T SUTHERLIN
Jno M SUTHERLIN	G T PAGE
RAGSDALE & CARRINGTON	DECATUR JONES
	Wm CRUMPTON
W T CAMPBELL	W D MILLER
T C S FERGUSON & CO.	MURRELL & BURKS
M LANGHORNE & SONS	JAMES THOMAS Jr
GILMAN LYON & BRODNAX	HIGHTOWER & BARKSDALE
BRIGGS & GRAVES	JAMES E LEA
THOMAS LOVE & SONS	Jno W STONE
PATERSON & WILLIAMS	

ET AUTRES;

Appellent l'attention du commerce sur leur vaste stock, très varié, qui comprend, en partie, les marques suivantes:

Livres.	*Livres.*
A B MURDOCH	LILLY DALE
AYRES GOLD LEAF	L A WILLIAMS
AUGUSTA	LAVENDER
BOSTON	LINDA
BRENNAN	LEXINGTON
BETONA	LOFTUS
BUCK & BRECK	MAY CHERRY
BLACK HAWK	MAID OF ORLEANS
BARKSDALE	M LANGHORNE & SON
CAMPBELL	MACK MAC
CORNER STONE	MAY CHERRY
CRENSHAW	M BOWLES
COTTON PLANT	MAY FLY
CHRISTOPHER, T	MELVILLE
CRANBERRY	MINOR
CRUMP & WARREN	NECTARINE
CHAS L ELLIS	OLD HANCOCK
COMPETITION	PIEDMONT
CORDOVA	PEYTON BRICK
CARROLL	PETER KELLY
COLORADO	PAXTON & COLIN
CHESTER	PINEY GROVE
D C RAGSDALE'S	ROSALINE
EUDORA	RIP VAN WINKLE
E ADAMS	S M STONE
FOUR ACES	SUNNY SOUTH
GOLD LEAF	STATES RIGHTS
H STEVENS	STAR OF THE EAST
HODGES	THOS LOVE & SONS
HUNT	TALLISSA
HALL & CO	TEXAS RANGER
JAMES ARTHURS	TOBACCO QUEEN
J D PERSON	J HIGHTOWER
J S BREWER	T P PATTON
J T MORRIS	T MITCHELL
JAS. DAVIS & Co	W L B ALLARD
J EARLEY	Wm C HAYDEN
JOE HALL	Wm T SUTHERLIN
J HILL	WEDDING CAKE
J R JONES	WALLER
JONES & SON	WILD CAT
KNOW NOTHING	Wm P GRIFFIN
KOH I NOOR	

Demi-Livres.	*Demi-Livres.*
KELLY	MAGNOLIA
MORNING GLORY	FOREST ROSE
DEW DROP	PRIDE OF VIRGINIA
ELLA & IDA	DIE VERNON
OLIVE BRANCH—GRANT & WILLIAMS—BLAKE	

[illegible]

TABAC COUPÉ [illegible] New-York, et divers genres de TABAC A FUMER.

PATTON & SMITH.

Encoignure des rues Tchoupitoulas et Gravier

[illegible]

[illegible] CHAMPAGNE,

A[illegible]

[illegible]

150 [illegible]

Rob dépuratif végétal BOYVEAU LAFFECTEUR.

L**E Rob Boyveau-Laffecteur, préparé avec le plus grand soin, [illegible] sirops [illegible] salsepareille [illegible] des [illegible]

[illegible]

Dartres, Abcès,
Ulcères, Gales dégénérées,
Scrofule, Scorbut.

[illegible]

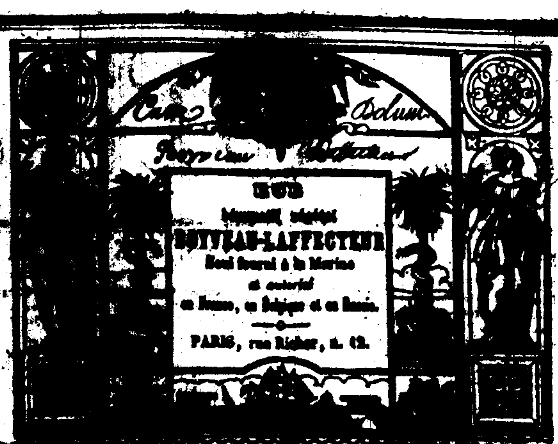

[illegible] et seul breveté pour [illegible]

Le Rob Boyveau-Laffecteur a été approuvé par l'ancienne Société royale de Médecine [illegible]

Se trouve chez les principaux droguistes et pharmaciens [illegible] à New-York, chez MM. [illegible] A la Nouvelle-Orléans [illegible] A la Havane [illegible] A Vera-Cruz [illegible] A Paris, 12, rue Richer.

AVIS à MM. les Droguistes et Pharmaciens américains—Les commandes peuvent être adressées également à M. H. GAILLARDET, commissionnaire en droguerie, 21 rue Trévise. 2 mars

BISCUITS DÉPURATIFS DU DOCTEUR OLLIVIER

Approuvés par l'Académie de Médecine de Paris et autorisés du Gouvernement pour le Traitement rationnel des Maladies contagieuses, des Dartres, des Scrofules et des Vices du Sang.—24,000 Fr. DE RECOMPENSE.

Il n'est aucun médicament qui ait été soumis à des épreuves chimiques et médicales aussi prolongées, et à des discussions aussi multipliées, que les Biscuits du Dr Ollivier. Avant d'être approuvés, ils ont été pendant quatre ans examinés, analysés et éprouvés par cinq Commissions médico-chimiques successives, déléguées par l'Administration des Hôpitaux civils de Paris, et par l'Académie impériale de médecine, cette réunion de Médecins et Pharmaciens les plus célèbres du pays.

Les expériences médicales, dans lesquelles dix mille biscuits ont été consommés, ont été faites dans un Hôpital de Paris sur un grand nombre de malades atteints des affections les plus graves et les plus variées. Les résultats obtenus ont été si favorables, qu'une récompense de 24 mille francs a été votée au Dr Ollivier. Il a été en effet reconnu que les Biscuits dépuratifs sont plus efficaces que les moyens employés jusqu'ici et exempts des inconvénients que l'on reprochait à ces derniers, « qu'ils offrent un médicament d'une composition constante et d'une préparation parfaite, [illegible] » Extrait du rapport officiel. Ces témoignages authentiques distinguent cette utile préparation des [illegible] breux produits du même genre, et prouvent sa supériorité réelle.

Les médecins prescrivent avec succès les biscuits dépuratifs du Dr Ollivier, dans tous les cas de maladies contagieuses primitives ou constitutionnelles. En effet, quel que soit l'aspect des symptômes, c'est toujours le même principe qui agit. Les biscuits Ollivier par leur action dépurative, [illegible] [illegible]

[illegible] des médecins les plus éminents, qui les prescrivent journellement, ils peuvent toujours être employés en même temps que les pilules que l'on ordonne généralement en pareil cas.

Les maladies de la peau se présentent sous les formes variées de dartres, de rougeurs, de boutons, de démangeaisons, et elles sont presque toujours le résultat d'un vice du sang, de l'âcreté des humeurs. Les Biscuits Ollivier, par leurs propriétés dépuratives, atteignent directement la cause de la maladie et la font disparaître sans retour. [illegible] Leur effet est spécialement dépuratif. [illegible] Les Biscuits d'Ollivier ne se délivrent qu'en boîte de métal. [illegible]

PRIX de la boîte contenant 60 biscuits, 10 fr., la ½ boîte, de 24 fr. Une instruction accompagne chaque boîte. N. B. Les produits Ollivier sont scellés de son cachet et de sa signature. Adresser les commandes à Paris, rue St Honoré, 274. DEPOT CENTRAL à la Nlle-Orléans chez M. E. GUILLOT, 145, Royale

PHARMACIE HEBERT, RUE DE GRENELLE ST-HONORE, 19, A PARIS.

PAPIER CHIMIQUE D'HEBERT,

Seul admis dans les hôpitaux et hospices civils de Paris, par décision du conseil de cette administration, le 2 mars 1843.

REMEDE INFAILLIBLE contre les rhumatismes, sciatiques lumbagos, névralgies, migraines, maux et crampes d'estomac, irritations de poitrine, douleurs musculaires et articulaires, accès de goutte, paralysies et faiblesses des membres, anévrismes, étouffement, gastrites, tumeurs scrofuleuses, glandes, et contre les plaies, coups, brûlures et blessures.

Ce médicament hors ligne, d'un usage facile et qui peut se conserver plusieurs années, est le SEUL REMÈDE employé dans les hôpitaux de Paris, qui ont pris pour la pharmacie centrale. Cette distinction exclusive assure au papier chimique d'Hébert une situation UNIQUE. Son immense succès dure depuis trente ans. Il faut se défier des contrefaçons et imitations.—La feuille elle-même porte l'empreinte du cachet de la maison.

NOTA.—Tous les étuis sont bleu acier, lettres d'or, bouts à étoiles et abeilles d'or, et fermés par une étiquette à fond [illegible], portant les mots: Papier chimique, pharmacie Hébert, et l'adresse en caractères [illegible] Dépôt chez les principaux pharmaciens d'Amérique

EAU BOTOT

Pour l'entretien des dents et les soins journaliers de la bouche,

POUDRE DENTIFRICE

pour employer avec L'EAU DE BOTOT.

5, RUE COQ HÉRON, A PARIS.

Dépôt à la Nouvelle-Orléans, chez M. Ed. Guillot, droguiste; Lion et Pinard, [illegible] et U. Pérès, pharmaciens, et chez tous les parfumeurs et les coiffeurs.

Chaque flacon est revêtu d'une étiquette portant la signature ci-contre:

M. J. Botot

Avis important.

Nous croyons devoir rappeler au public que la grande supériorité des PILULES DEHAUT dépend des circonstances suivantes:

COMPOSITION: Elles ne contiennent que des SUBSTANCES VÉGÉTALES, et l'analyse chimique ne saurait y découvrir le moindre vestige de matière minérale nuisible.

MODE D'EMPLOI: Elles ne se prennent pas à jeun, comme les autres purgatifs, mais au contraire en mangeant [illegible] [illegible] ordinaires.

PROPRIETES: Elles purifient radicalement la masse du sang de toutes les mauvaises humeurs (bile, glaire, virus,) qui engendrent la mauvaise santé. Par ce moyen elles guérissent une infinité de maladies longues et rebelles, telles que: dartres, catarrhes, douleurs, névralgies, gastrites, constipations, obstructions du foie et autres tumeurs, [illegible], etc. C'est le meilleur moyen pour conserver la santé et se préserver des maladies EPIDEMIQUES. (Voyez les instructions et le traité du Dr Dehaut.)

CAPSULES MOTHES

Succès confirmé par une longue expérience pour la guérison sûre et prompte des maladies contagieuses anciennes ou récentes, &c., à Paris, rue Ste Anne, 29 au 1er et dans toutes les pharmacies d'Europe, *Approbation de l'Académie de Médecine—Médaille d'honneur.*

Se méfier des imitations qui se sont reproduites sous le nom de CAPSULES AU COPAHU. Les boîtes véritables, les seules dont le succès soit certain portent la signature: MOTHES, LAMOUROUX & Cie. Dépôt CENTRAL à la Nouvelle-Orléans chez Md. GUILLOT, rue Royale, 145

Plaqués d'or et d'argent: Couverts et cuillers de table, en Alfénide, Ruolz et Galvano-plastie.

Fabrique et importation directe,

par C. ROUYER,

153, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse, près l'Hôtel d'Orléans.

L**E soussigné informe le public qu'il vient de donner une extension considérable à ses ateliers de manufacture, et qu'au moyen de ses importations il peut [illegible] faire l'importation sur une grande échelle.

Désormais, il sera à même de satisfaire à toutes les demandes, quelle que puisse être leur importance, et à des prix considérablement réduits.

Voici un aperçu des prix pour les objets de qualité supérieure, parfaitement garantis quant à l'usage et à la beauté.

Grands couverts de table, la douzaine			$20 00
	à dessert	do	15 00
Cuillers à café,		do	5 00
	à potage,	la pièce	4 00
	à ragout,	do	4 00
Truelles à poisson		do	4 50
Pelle à beurre, manche riche		do	1 50

Tout aussi l'argenterie massive de tous poids et de tout modèle.

De plus on trouvera dans son magasin un grand assortiment de bijoux plaqués en tous genres, pièces montées, etc.

Enfin il se charge de la réparation et remise à neuf de tous objets vieux, en or, argent, ou plaqué, ainsi que des montres, pendules et bijoux.

Achat d'or et d'argent!

Il espère que le public lui continuera la confiance dont il l'a jusqu'à ce jour honoré, et que lui ont mérité ses soins et sa longue expérience [illegible] la bijouterie, l'orfèvrerie et la galvanoplastie.

14 [illegible] C. ROUYER

CHANGEMENT DE MAGASIN.

TAYLOR & RADDIN,

Marchands en gros de

Bottes, souliers, chapeaux et casquettes,

Ont transporté leurs magasins du No 41 rue des Magasins,

AUX VASTES LOCAUX,

No 26, rue des Magasins, et 47, rue de la Commune.

L**ES soussignés annoncent respectueusement à leurs amis et au public en général qu'ils ont transporté leur établissement au No 26, rue des Magasins, et 47, rue de la Commune, où ils auront constamment un GRAND STOCK BIEN ASSORTI de bottes, souliers, chapeaux et casquettes de toutes les variétés et qualités.

Ils recevront en ce moment à leurs nouveaux magasins, par le steamship Black Warrior et le navire Susan Hinks, plus de CINQUANTE MILLE PIASTRES de marchandises nouvelles de saison pour lesquelles ils appellent respectueusement l'attention du commerce de la campagne et des marchands en général. Les avantages qu'ils offrent aux acheteurs se prouveront pour eux-mêmes [illegible] établissement de la Nlle-Orléans.

Le public est prié de venir examiner notre stock.

TAYLOR & RADDIN,

No 26, rue des Magasins, et 47, rue de la Commune

[illegible]

MONTRES, BIJOUX ET ARGENTERIE

LOUIS MUH a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il est prêt à leur soumettre un superbe assortiment choisi par lui-même en Amérique, en Angleterre et en Suisse: Broches, Boucles d'oreilles, Bagues, Bracelets, Manchettes, Boutons pour chemises, Montres pour dames et messieurs, Chaînes, Châtelaines, Clefs et Cachets, Breloques, Dés en or et argent, Lorgnettes, Cuillers, Fourchettes, Timbales, Pièces à sucre, etc., etc. en argent, Plateaux, Porte-huiliers, Chandeliers et Paniers à fruits, Plaqués et [illegible] d'un magnifique assortiment. [illegible] en ayant de 10 à 20 pour cent [illegible] modérés.

REDUCTION:

Sur l'ARGENTERIE	10 pr ct
Sur MONTRES et BIJOUX en tout genre	15 pr ct
Sur PLAQUAGE	20 pr ct
ACHAT D'OR et D'ARGENT au comptant.	

LOUIS MUH,

24 nov—3m 41, rue de Chartres

E. FEYTEL,

A transporté son magasin, du No [illegible] rue de Chartres, au No 69 rue de la Commune, près la rue St-Charles. J. Feytel est chargé de la direction des ateliers. Réparations de montres, bijoux, etc. Le public trouvera, comme par le passé, exactitude et attention à la satisfaction [illegible]

En magasin, un bel assortiment de montres et de bijouterie fine. 27 nov—[illegible]

GRANDS SACRIFICES!

Bijouterie fine et horlogerie au-dessous des prix coûtants!

F. H. RIVERA,

Rue Royale, 138, au coin de la rue St-Pierre,

Ayant fait de fortes commandes en France, en Angleterre et en Suisse, offre sa bijouterie fine et horlogerie, comprenant tous les [illegible] AU PRIX COUTANT afin d'en faciliter l'écoulement. La chose principale étant de faire A SACRIFIER UNE PARTIE DE SON ASSORTIMENT.

[illegible]

L'atelier de M. Rivera continue les premiers ouvriers de la ville. Les ordres sont exécutés avec soin et promptitude. [illegible]

Parfumerie de qualité supérieure.

[illegible] *Paris.*

N**OUS croyons devoir prévenir notre clientèle et le public que nous avons donné la plus grande extension à notre département de parfumerie [illegible]

[illegible]

ASSOCIATION DES FACTEURS DE PIANOS

DETIR & Cie.

FAUBOURG SAINT-MARTIN, 158, à Paris.

Solidité, sonorité et élégance, prix modérés. — MENTION HONORABLE à l'exposition universelle. Commission, exportation.

MORT AUX INSECTES.

[illegible]

MORTO-INSECTO.

[illegible]

HORLOGERIE P. PICARD

Paris 20 rue Saintonge [illegible] Fab. de Bronzes et Horlogerie.

LES CELEBRES AMERS ALLEMANDS

Docteur HOOFLAND,

PRÉPARÉS PAR

Le Dr C. M. JACKSON, de Philadelphie, Pennsylvanie,

GUÉRISSENT RADICALEMENT

La Maladie de foie, la Dyspepsie, la Jaunisse,

La faiblesse chronique ou nerveuse, et toutes les maladies provenant du foie ou d'un mauvais estomac,

[illegible]

Le propriétaire, en appelant l'attention du public sur cette préparation, [illegible]

[illegible]

Le principal dépôt et fabrique sont au No 418 Arch St., Philadelphie, Pa.

A vendre à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail, par J. WRIGHT & Co., No 21 et 151, rue de Chartres

30 déc—1an 3 p v et camp

Lotion de Paphos de Phalon

[illegible]

Prix—50 cents la bouteille.

Fertilisant Chimique de Phalon, pour les cheveux.

[illegible]

Prix—50 cents et une piastre la bouteille.

Teinture magique, de Phalon, pour les cheveux.

[illegible]

Prix—$1 et $1 50 la boîte.

Fabriqué et à vendre, en gros et en détail, par E. PHALON, 197, Broadway, [illegible] New York, et chez tous les parfumeurs [illegible]

A vendre à la Nlle-Orléans, en gros et en détail, aux prix des propriétaires, par

J. WRIGHT & Co

Nos 21 et 151, rue de Chartres

5 fev—1an—3pe, v. et c.

La PLUS GRANDE DÉCOUVERTE EN MÉDECINE DE L'EPOQUE.

M**R KENNEDY, de Roxbury, vient de découvrir dans une des mauvaises herbes de nos pâturages un remède qui guérit TOUTES SORTES D'HUMEURS, [illegible]

[illegible]

Mme F. STEVENS,

D**E retour en cette ville, a établi sa résidence au No 198 rue des Remparts, [illegible] où les malades pourront la consulter [illegible]

[illegible]

LUNCH! LUNCH! LUNCH!

J. VINCENT.

F. LEFEVRE, successeur.

L**E soussigné a l'honneur d'informer le public et les dames principalement qu'il a ouvert les magasins de Lunch, où l'on trouvera tous les jours du café, chocolat, [illegible] jambons, [illegible] glacés, etc.

[illegible]

F. LEFEVRE.

Successeur de J. Vincent,

Encoignure des rues Carondelet et Canal et encoignure Royale et St Pierre.

[illegible]

AVIS AUX FAMILLES.

L**E docteur SANTIAGO BOLL, ex-médecin [illegible]

[illegible]

VINAIGRE—[illegible] barriques vinaigre français, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 26 Vieille Levée.

[illegible]

Nègres de la Virginie et du Maryland à vendre.

CHANGEMENT DE LOCAL.

W**ALTER L. CAMPBELL n'est plus dans la rue de l'Esplanade. Il a acheté les Nos 71 et 73, rue Baronne, où il aura un approvisionnement de l'automne un grand nombre de nègres de la Virginie et du Maryland à vendre. Il prépare en ce moment un local [illegible]

WALTER L. CAMPBELL.

Nos 71 et 73, rue Baronne, entre Gravier et Common

155,300 [illegible]

100 [illegible]

GAZ. GAZ.

J. H. Marié,

166, rue de Chartres, ATELIER, No 23 RUE TOULOUSE,

[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Magnifique ferme dans la paroisse des Opelousas, faisant face au fleuve Mississippi. Traversée du chemin de fer des Opelousas passe derrière la propriété.—A 18 milles de la ville.—Vente à l'encan, sans réserve, pour cause de départ.

PAR J. A. BEARD & Co,

C. E. GIRARDEY, encanteur.

S**AMEDI, 16 janvier 1858, à midi, à l'arcade de Banks, dans la rue des Magasins, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan, pour cause de départ et sans réserve, la ferme ci-après décrite, savoir:

Un certain morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, borné au Nord par le fleuve Mississippi, au Sud par le chemin de fer des Opelousas, à l'Est par l'habitation de Chas. Dameron et à l'Ouest par l'habitation de Jean [illegible] Ce morceau de terre est à 18 milles de la ville, a une façade de 2 arpents au fleuve et s'étend [illegible]

Les améliorations comprennent une jolie maison haute en bois [illegible] ayant 8 chambres et 2 cabinets, cuisine, four, cabane à nègres, écurie, grange, cave, poulailler et toutes les dépendances nécessaires, etc.

Une grande quantité d'orangers, de pêchers, de figuiers, de pruniers et d'autres arbres de choix se trouvent sur la propriété. [illegible]

Des animaux et des vaches à lait, du maïs, du foin, etc. qui sont sur la propriété seront vendus à l'acquéreur à un prix raisonnable au comptant.

Conditions:—La moitié comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir du jour de la vente jusqu'à l'échéance et, en cas de non paiement à l'échéance, intérêt à raison de 8 pour cent l'an jusqu'à parfait paiement. Lesdits billets devront être garantis par hypothèque sur la propriété.

L'acte de vente pardevant Ernest Commagère, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES

J. Guichard & Co. vs. Dame Veuve Voss.

D**EUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 12,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 23 de janvier 1858, en mon magasin de dépôt situé rue Jefferson, No 23, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot d'articles de modes, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la paroisse d'Orléans

11 janv—14 18 21 23

Bertrand Saloy, J. Hafer, subrogé, vs. Daniel Block et J. Hafer.

C**INQUIEME Cour de District de la Nlle-Orléans. —No 11,782.—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 23 de janvier 1858, à 11 heures A. M., sur les lieux, à la vente publique et adjudication du

Fonds d'une grocerie située à l'angle des rues de la Douane et Bourgogne, dans le 2e District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

11 janv—11 14 18 21 23

C. W. Lytle vs. A. P. Chamberlain.

Q**UATRIEME Cour de District de la Nlle Orléans. —No 11,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi 23 de janvier 1858, à 10½ heures A. M., aux magasins d'encan de Dolan, Pulton, entre [illegible] dans le premier district de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Cent quarante quatre [144] barres rondes de fer battu, de dimensions diverses, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E T PARKER, Shérif de la Paroisse d'Orléans

11 janv—11,14,18,21,23

[illegible]

S**IXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible] [illegible]

[illegible]

L. Rosenfeld vs. Thomas J. Cox.

[illegible]

Augustin J. Tio contre M. el Mme Blaume, en cédule.—No 12,[illegible]

E**N vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

L. J. Webster vs. 20 caisses de meubles et de marchandises marquées S. G. [illegible]

Q**UATRIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans—No 11,851.—Avis est par le présent donné [illegible]

[illegible]

20 déc—4 8 11 14 jv E. T. PARKER, Shérif

Succession de Sarah Simmons, décédée femme de W. Simmons.—No 12,385.

D**EUXIEME Cour du District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

F. S. WILTZ, Greffier

11 janv—11 26 21

Succession de John Mendermann—No 10,[illegible].

D**EUXIEME COUR du District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné [illegible]

[illegible]

F. S. WILTZ, Greffier

6 jan—11 16

Succession de John Coates—No 12,423.

D**EUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers [illegible]

[illegible]

F. S. WILTZ, Greffier.

Magasin de Tapis.

Rue de Chartres, No 19.

N**OUS avons en magasin un grand et beau stock de tapis, comprenant:

Médaillons,	Velours,	Wilton,
Tapis,	Bruxelles,	3 plis,
Ingrains,	Chenille,	Vénitiens.

TOILE CIRÉE—une grande variété de modèles et de qualités, nattes, droguet et dessus de table, couvertures de pianos et de tables. Le tout sera vendu à des prix modérés [illegible]

[illegible] A. BROUSSEAU & Co.

AVIS.

L**E soussigné, liquidateur des affaires, prie les personnes qui lui doivent et celles à qui il pourrait devoir, de venir régler dans les dix jours qui suivront cette date. COURTADE PAUL,

rue Tchoupitoulas près Louisiana Avenue

8 janv—3m10

ERNEST TURPIN,

CONFISEUR,

No. 55, rue de la Vieille-Levée

NLLE-ORLEANS.

Fabrique de confiserie à la vapeur.

VEND EN GROS: Dragées, pastilles de gomme, pâte de jujubes, bonbons, candis, sirops, etc.

Le prix courant des produits est revu mensuellement. 4 déc—6m

DOBARD & Cie

DEGRAISSEURS, rue Bourbon, 165,

N**ETTOIENT toute sorte d'étoffes et vêtements; ainsi on obtient les nuances: laine, soie, coton, mérinos, cachemire, barèges, gazes, velours, [illegible], châles, crêpes, etc.

Par le moyen d'un nouveau procédé.

14 déc—3m

AVIS AUX FUMEURS DE TABAC HACHÉ.

L**E soussigné informe respectueusement messieurs les marchands de la ville et de la campagne, et tous les consommateurs en général, qu'il vient d'ouvrir [illegible] son TABAC EN POUDRE. [illegible] TABAC A FUMER de toute nature, qu'il garantit [illegible]

[illegible]

A. DELPIT.

Pommade pour faire pousser les cheveux,

Mme JOURDAN,

[illegible]

Dissolution de Société.

L**A société existant jusqu'à ce jour sous la raison CHOPARD & HARES [illegible]

A. CHOPARD,
E. HARES.

Nlle-Orléans, 8 janvier 1858. 9jan—1m

Avis de Société.

[illegible]

9jan—1m [illegible] 9 janvier 1858.

S[illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Succession du Gén. Casimir Lacoste—Terre sur le fleuve—Maisons et terrains à Alger—Terrains et cuisine dans le troisième district—Propriété à Bâton Rouge—Nègres de grande valeur, etc.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

E**N vertu d'un ordre de l'Honorable seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, il sera vendu en vente publique, jeudi, 11 février 1858, à midi, dans la rotonde de l'Hôtel St-Louis, pour le compte de ladite succession:

Terre sur le fleuve.

1o—Une certaine étendue de terre située dans la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, à environ quatre milles au dessous de la Nouvelle-Orléans, mesurant cinq arpents de face au fleuve, sur une profondeur de quarante arpents; la terre bornée d'un côté par celle de M. F. Lacoste, et de l'autre par celle du Dr Duncan. Ensemble les constructions, cuisine, écurie, remises, magasin, cabanes à nègres, etc., et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

2o—Les sections fractionnaires Nos 14 et 15 township No 13 Sud, range no 25 Est et les sections fractionnaires, Nos 31, 32 et 33 township no 14, Sud range no 25 Est dans le district Sud-Est de la Louisiane à l'ouest du fleuve Mississipi, contenant ensemble et actes et 24,100 acres de terre.

Propriétés à Alger.

Les terrains ci-après décrits, situés à Alger, sur la rive droite du fleuve Mississipi, vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, et désignés comme suit:

3o—Deux lots dans l'îlet no 13 désignés par les Nos 9 et 10, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Bouse, sur une profondeur de 150 pieds, ensemble les constructions et améliorations qui s'y trouvent, contenant une maison basse en bois ayant trois chambres, cabinet, galerie haute et bas pieces, la tuiles, etc., le tout loué à $40 par mois.

4o—Deux lots dans l'îlet no 13, désignés par les Nos 13 et 14, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Pierre, sur une profondeur de 120 pieds.

5o—Deux lots dans l'îlet No 14, désignés par les Nos 17 et 18. Le No 17 mesure 30 pieds de face à la rue Pierre sur 120 pieds de profondeur et le No 18 mesure 30 pieds de face à la rue Pierre, sur 120 pieds de profondeur et faisant aussi face à la rue l'Intendant—Ensemble les constructions et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une maison basse en bois de quatre appartements, cuisine, latrines, etc. etc.

6o—Deux lots dans l'îlet No 12, désignés par les Nos 19 et 20, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Poudrière sur une profondeur de 150 pieds.

7o—Un lot de terre formant l'encoignure des rues de la Ronde et Bouse, désigné par le No 11 de l'îlet No 9, mesurant 60 pieds de face à la rue de la Ronde sur une profondeur de 120 pieds sur la rue Bouse; ensemble les constructions et améliorations qui s'y trouvent, etc., comprenant une maison grande et haute en bois, nouvellement couverte, ayant seize chambres et huit cabinets, cuisine, écuries en huit locations distinctes, latrines, etc. Le tout loué $70 par mois, dont une partie est louée à bail jusqu'au 1er mai 1859 à $36 par mois. Le tout mesure franc [illegible]

Terrains et cuisine dans le 3me District.

8o—Un lot de terre situé dans l'îlet No 9, borné par les rues Elaire, Amour, Désirée et Bons Enfans, désigné par le No 5 sur le plan original du faubourg Montreuil, mesurant 33 pieds de face à la rue Désirée sur une profondeur de 120 pieds et 7 pouces, mesure américaine.

9o—Tous les droits, titres et intérêts du défunt à un certain lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le No 483 de l'îlet borné par les rues Claiborne ou St. Avide, St. Jean Baptiste, Annette et St Bernard d'après le plan original dudit faubourg, mesurant 60 pieds de face à la rue Claiborne ou St Avide sur une profondeur de 150 pieds, ensemble une cuisine en bois, latrines, etc.

10o—Un certain lot de terre situé dans la ville de Bâton Rouge, dans cet État, désigné comme la moitié sud d'un autre lot de terre désigné par le No 9 de l'îlet 31 d'après un plan figuratif de la dite ville, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue St-Joseph, sur une profondeur de 120 pieds. Ensemble une maison, cuisine, etc, contenant deux pièces chacune, latrines, etc. etc. et toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Le tout d'après les plans qui seront exposés pendant et avant la vente.

Termes et conditions:

Pour la propriété tout décrite, l'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $[illegible] due par la succession; pour la balance de l'adjudication ainsi que pour les autres propriétés, un quart comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets garantis par hypothèque sur les dites propriétés, divisés en comptant à la convenance des vendeurs, et portant 6 pour cent d'intérêt par an du jour de leur date jusqu'à leur échéance, et après leur échéance, en cas de non paiement, ils porteront alors 8 pour cent d'intérêt par an, jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement. Les constructions seront assurées contre les risques du feu et les polices d'assurance seront transférées aux vendeurs jusqu'au paiement des derniers billets.

Esclaves.

11—AUGUSTIN, nègre créole, commandeur, bon chasseur, propre à tout, âgé d'environ 36 ans

12—EDMOND, nègre créole, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ, bon marchand, ayant un défaut à un œil.

13—CHARLES, nègre créole, âgé de 36 ans, charretier et nègre de champ.

14—EDOUARD, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, nègre de champ et domestique de maison.

15—TOUSSAINT, nègre de champ et charretier, créole âgé d'environ 33 ans.

16—PAUL, nègre créole âgé d'environ 16 ans, cocher, domestique de maison, propre à tout.

17—FRANK, nègre de champ, tonnelier, ouvrier âgé de 45 ans.

18—AMOS, nègre de champ, équarrisseur et scieur de long, âgé de 47 ans.

19—ANTOINE, nègre de champ, ouvrier âgé d'environ 45 ans.

20—ALFRED, nègre créole âgé d'environ 19 ans, cocher, domestique.

21—ANTOINE, mulâtre créole âgé de 36 ans, borgne, marchand de lait.

22—HYACINTHE, nègre créole âgé de 60 ans, charretier, propre aux champs, ayant la jambe gauche raide.

23—BIG TOM, nègre de champ, palfrenier, laboureur, berger, âgé de 53 ans.

24—SAMSON, nègre créole âgé de 23 ans, ayant des rhumatismes et des palpitations de cœur.

25—AUGUSTE, nègre âgé de 21 ans, ayant la jambe gauche courte.

26—JACQUES, nègre créole âgé de 14 ans, s'étant absenté deux fois.

27—PHILIPPE, nègre âgé de 60 ans, adonné à l'ivrognerie.

28—BRABANE, négresse créole âgée d'environ 38 ans, ayant une tache à l'œil droit, cuisinière, couturière, avec ses cinq enfants: Urani âgée de 9 ans, Joe de 6 ans, St Louis de 4 ans, Mosse de 3 ans et Céleste de six mois.

29—POUPONNE, négresse créole âgée d'environ 30 ans, couturière, blanchisseuse, garde-malade—enceinte—et ses deux enfants, Isabel de 6 ans, Charles de 4 ans: Dimanche et Lundi, jumeaux, de deux ans, et Oscar âgé de deux mois.

30—BETTY, négresse créole âgée de 26 ans, parfaite blanchisseuse, cuisinière, ayant une affection au cœur, ensemble son fils Alexis âgé de 5 ans.

31—LOUISE, négresse créole âgée de 34 ans, et ses enfants, Caroline âgée de 5 mois.

32—JEANNE, négresse âgée de 17 ans, domestique de maison.

33—MARIA, mulâtresse âgée de 20 ans, domestique de maison, et son enfant âgé de deux mois.

34—MARIA, négresse de champ et domestique de maison, âgée de 50 ans.

35—MARIE, négresse âgée de 23 ans, cuisinière

36—La propriété d'un nègre nommé Cécile, âgé d'environ 24 ans, dont l'usufruit à été légué sa vie durant par le défunt

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers comptant, la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et garantis par hypothèque sur lesdits esclaves. Les billets porteront intérêt du jour de leur date jusqu'à l'échéance, au taux de 8 pour cent par an et après l'échéance au taux de 8 pour cent par an, jusqu'à parfait paiement, et ce comme clause pénale seulement. Les billets seront divisés en coupures à la convenance des vendeurs.

Les esclaves seront livrés pour le compte des acquéreurs jusqu'à ce qu'ils se soient conformés aux conditions de la vente.

Les actes de vente par devant Philippe Lacoste, notaire public, aux frais des acquéreurs.

11janv—5fps

Habitation sucrière, de valeur, à l'encan.

PAR ALFRED BOULIGNY, encanteur.

S**AMEDI 16 janvier 1858, à midi, à la Bourse St-Louis, dans la rue St Louis, il sera vendu

UNE HABITATION SUCRIERE

située dans la paroisse St-Charles, sur la rive droite du fleuve Mississippi, à environ 31 milles de la ville de la Nouvelle-Orléans.—Ladite habitation a 9 arpents 36 toises de face, sur une profondeur de 80 arpents, les lignes se rejoignant à un arpent et demi. Il y a sur ladite habitation une grande belle sucrerie en briques avec purgerie, un grand moulin à vapeur, et un train de chaudières Jamaïque, excellente maison de maître et deux logements, [illegible] un jeu de chaudières en bon état, une bonne maison [illegible] une bonne maison dans laquelle il y a un grand nombre d'orangers, magasins, magasin de maïs, deux écuries, remise, hôpital, cabane à nègres, etc. etc.

51 Esclaves, savoir: 30 hommes, 8 femmes et 13 enfants; 21 mulets, 13 paires de bœufs, 22 charrues, 16 charrettes, et tous les instruments et outils nécessaires; environ 3800 barils de maïs, foin, &c.—Le tout sera vendu en bloc, sujet à un bail de deux terrains d'un arpent de face chacun, sur 4 arpents de profondeur. Ce bail expire dans environ 18 mois et l'autre dans 3 ans.

Termes et conditions:

$15,000 comptant, la balance en quatre paiements égaux, à 1, 2, 3 et 4 ans, sans intérêt, en billets divisés en coupons endossés à la satisfaction du vendeur, garantis par hypothèque et portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir de l'échéance jusqu'à parfait paiement.

L'acquéreur devra assurer la sucrerie et transférer la police jusqu'à ce que les deux premiers termes soient payés.—Le vendeur se réserve le droit d'employer les esclaves, les animaux et les charrettes pour livrer la récolte actuelle et les effets mobiliers.

L'habitation sera livrée lorsque les conditions de la vente auront été remplies.—L'habitation et les esclaves seront aux risques de l'acquéreur à partir du jour de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant A. Boudousquié, notaire public. 3 déc—[illegible]

Cent cinquante nègres à vendre.

150 ESCLAVES d'habitations de la Virginie, de la Caroline du Sud et de la Géorgie, à vendre—en ville et attendus—comprenant hommes, femmes, petits nègres et petites négresses, bons nègres, charpentiers, forgerons, forbiantiers, bûcherons, etc. Egalement

Un atelier d'excellents nègres, 54 familles, d'une habitation de la Caroline du Sud, habitués à la culture du coton d'île.

Les soussignés reçoivent et ont constamment des domestiques à vendre. Les acheteurs sont invités à venir juger par eux-mêmes avant de s'adresser ailleurs.

On peut y loger aisément 250 esclaves.

J. A. BEARD & Co.

Bureau, no 3, Arcade de Banks,

22 déc—[illegible] et no 30, rue des Magasins

Changement de bureau.

J. A. BEARD & Co ont transporté leur bureau du No 8, Passage de l'Arcade Banks, au No 3, Arcade de Banks et No 30, rue des Magasins. 29 déc

Avis aux personnes qui portent des lunettes.

Ceci n'est pas une réclame, c'est tout simplement un conseil d'ami que je donne à mes habitués et à ceux qui tiennent à conserver leurs yeux en bon état. L'organe de la vue est assez important pour qu'on mette la plus grande circonspection dans le choix des verres de lunettes quand on est obligé d'y avoir recours; or, il faut bien se garder des pompeuses annonces de charlatans qui se soucient fort peu des yeux de leurs chalands pourvu qu'ils vendent un grand nombre de lunettes, et fort cher.

Il ne faut pas se laisser séduire par une paire de lunettes qui grossit les objets outre mesure. Voir trop clair, c'est presque toujours aux dépens de la vue à venir. Il faut que les verres grossissent suffisamment, et ne les changer pour un numéro plus fort qu'à la dernière extrémité.

Je suis d'avis que tout le monde a parfaitement le droit de débiter sa marchandise comme il lui plaît, mais aussi, je crois de mon devoir d'avertir les personnes qui m'ont donné leur confiance [illegible] dans le courant de l'année, [illegible] des [illegible] vantées à propos de nouvelles découvertes pour le plus grand bien de la vue, sous les noms de Brazilian pebbles, Arkansas pebbles, &c. [illegible] Toutes ces dénominations sont inventées pour attirer l'attention et n'ont rien de vrai. Il n'y a qu'une seule sorte de bon verres de lunettes, qu'ils soient faits de verre ordinaire ou de cristal de roche, ce sont ceux qui, étant bien travaillés, sont d'un grossissement qui s'adapte à la vue sans la fatiguer.

Je suis sûr que les médecins et toutes personnes compétentes seront de mon avis, et m'approuveront hautement.

C. DUHAMEL,

Opticien, 56, rue de Chartres.

P**ARASOLS** [illegible] J Y DE BIANA, 47 rue Bienville 11 déc

Papiers peints.

DELCROIX,

108 ...... *Rue de Chartres* ...... 108.

O**FFRE en vente, au meilleur marché de la place, un grand assortiment de nouveautés pour tentures en papiers peints, pris dans les meilleures maisons de Paris. Il est en relations directes. Cet assortiment, complété par les derniers arrivages, se renouvelle pendant toute l'année.

Papier ordinaire et communs.
Papier glacé, blanc fins.
Papier pour salons, satiné et non satiné.
Papier doré, grand choix, aux prix les plus bas.
Papier uni satiné, de toutes nuances; coins de lit, riches et ordinaires; devants de cheminée, sujets nouveaux; imitations de marbre, granit, agathe, chêne; tentures historiées, scènes de Crimée, etc.

DELCROIX,

No 108, rue de Chartres.

No 102 LAMPES No 102

F. GRIFFOS, lampiste, rue de Chartres No 102.—Spécialité de lampes Carcel modérateur, lampes porcelaine beau bleu de Sèvres, bronzes et dorés, verres et mèches pour lampes.

Pour le nettoyage et les réparations de lampes. Location de lampes pour soirées. 1 fev—3m

VENTES A L'ENCAN

Plats-côtés et Epaules.

PAR R. D. SYKES, encanteur.

I**L sera vendu à l'encan, lundi, 11 du courant, à 11 heures, sur la Levée, en face de la rue Saint Joseph

102 boucauts plats-côtés,
8 do épaules;
8 tierçons plats-côtés.

En débarquement du steamship Black Warrior

Conditions: comptant. 11 janv

Rhum et marchandises sèches.

PAR E. PEYCHAUD, HYDE & Co.

M**ARDI 26 janvier 1858, il sera vendu à 10 heures, à leur magasin d'encan, No 24, rue de la Vieille-Levée:

8 caisses indiennes Phillip Allen
6 do coton blanc 1¼ Phoenix.
6 do do do 9-8 Atlantic.
1 balles coton écru 16½ et 21½.
4 caisses coutil Hamilton;

—AUSSI—

Une facture bas pour hommes, femmes et enfants.

—ET—

Un assortiment de marchandises sèches de saison

Conditions à la vente. 11 jan

PHARMACIE A L'ENCAN

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

L**UNDI, 25 janvier 1858, à 10½ heures A. M. il sera vendu rue de la Levée, entre les rues Marigny et des Champs Elysées, vis à vis le marché du Port:

Une Pharmacie bien située et bien achalandée, avec un grand assortiment de drogues, médicaments, bocaux, etc.—Conditions à la vente

On recevra des propositions pour la vente à l'amiable jusqu'au jour de la vente. 11 janv

Porcelaine française! Porcelaine française!

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

J**EUDI, 14 janvier 1858, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à au dépôt No 6, rue du Camp, sans aucune réserve, au plus haut enchérisseur, et sans s'arrêter au coût, d'après les instructions reçues des expéditeurs—

Un magnifique assortiment de porcelaine française garanti d'importation directe, comprenant en partie les articles suivants: services de table, [illegible] services à thé, blancs et à raies dorées, porcelaines peints, cafetières, chandeliers, [illegible] et une grande variété d'autres articles [illegible]

Les formes sont tout à fait nouvelles et il n'y en a jamais eu de semblables sur ce marché. Les ornements de la dorure ne sont pas égalés dans le pays. On pourra venir examiner le tout deux jours avant la vente.

Les dames et les messieurs sont particulièrement invités à venir examiner cet assortiment, le plus beau qui ait jamais été offert à la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant. 9 jan

1,200,000 *Cigares d'Allemagne.*

Par BERNARD TURPIN, encanteur.

M**ARDI, 12 janvier 1858, à 10 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 47, rue des Magasins, pour clore diverses consignations

1,200,000 cigares d'Allemagne, formant un assortiment complet de Regalias, Media Regalias, Millares, Londres, &c, le tout principalement garanti d'importation directe.

Conditions: libérales à la vente. 2[illegible]

Vente par catalogue,

D'eau-de-vie française, vins, sardines, &c

PAR BERNARD TURPIN.

L**E JEUDI 21 janvier 1858, il sera vendu à l'encan à 10½ heures A. M., au magasin des importateurs MM A. Carrière & Cie No 25 rue Vieille Levée, pour clore diverses consignations

300 futailles eau-de-vie française en ¼, ⅛ et ½, de pl[illegible] des marques suivantes: Castillon, Brandy, Vine, Godefroy, Renou, Lamal Marcel, etc. connues sur les chefs de la demande.

2000 caisses vin rouge de Bordeaux, bon ordinaire
500 do do do supérieur,
200 do do do de dessert
150 barriques vin rouge pour famille
50 do vieux vin rouge, de différentes qualités
150 paniers champagne différentes marques
200 caisses cerises à l'eau de vie
1000 demi caisses sardines à l'huile, etc.

Conditions libérales à la vente. 19 dec

Ligne d'omnibus à vendre

L**E soussigné, désirant se retirer des affaires, offre de vendre les propriétés suivantes, parfaitement améliorées et de grande valeur, ainsi que la LIGNE D'OMNIBUS:

1o.—La maison en briques à trois étages, avec verandah sur la façade, No 244, rue du Camp, occupée par M. W. H. Whitherall et louée deux mille piastres par an.

2o.—Le magasin à trois étages, façade en granit, encoignure Poydras et Nouvelle-Levée, loué quinze cents piastres par an, à MM. John T. Moore & Co.

3o.—La magnifique résidence de famille, rue de l'Esplanade, encoignure Tonti, construite et meublée par le soussigné. Ensemble, meubles, voitures, chevaux, &c.

4o.—La maison située dans la rue de l'Esplanade, occupée actuellement par M. L. Cadet et louée onze cents piastres par an.

5o.—La maison basse située dans la rue de l'Esplanade et louée deux cent quarante piastres par an à M. Paul Berger

6o.—La maison basse située dans la rue de l'Esplanade et louée deux cent soixante quatre piastres par an.

7o.—127 pieds de terre, face à la rue Liberté, près le Bâtiment Basse, Premier District. Loyer, etc. [illegible]

8o.—150 pieds de terre sur le Bayou Canal, entre Jacob et Galvez et s'étendant, dans le fond, jusqu'à la rue Esplanade

9o—Plusieurs beaux terrains pour bâtir, dans la rue de l'Esplanade.

10—Plusieurs lots à Bath et à Mattewville

11.—LA LIGNE D'OMNIBUS, connue sous le nom de "Ligne du Chemin de fer du Bayou". La dite ligne se compose de 100 beaux mulets, de 40 petit mobiles de chevaux, de 13 omnibus, harnais et tous les articles nécessaires [illegible] C'est pour une personne industrieuse, une occasion rare d'entreprendre un commerce sûr.

Les offres pour la susdite propriété seront reçues [illegible] à des conditions très avantageuses.

11 déc—1m J. RODRIGUEZ, encoignure Esplanade et Bourbon

GIQUEL & JAMISON,

16 et 18, rue de Chartres,

V**IENNENT de recevoir par le navire "Anne Washburn," du Havre, les articles suivants qu'ils offrent en vente au plus bas prix de marché:

100 robes barège à quilles;
150 do do à 3 volants;
150 do do de Chine à volants;
Châles crêpes de Chine et en couleurs;
Barèges unis de toutes couleurs,
50 robes challi à quilles;
75 do mousseline soie à volants
150 do organdies pour bals, de $4 à 10;
150 pièces toiles 5-4, toutes couleurs,
25 do do do 5-4, brodés chenilles;
25 do do pour Chemises pour voiles;
150 mousseline soie de 5 à 15;
Mouchoirs batiste en toutes grandeurs,
Bandes, jaconas et mousselines;
Mousselines et jaconas;
Valenciennes, grand assortiment
Volants batiste et calicots;
Dentelles noires, grand assortiment;
Robes brodés mousselines et tulles;
Mousseline Jacquard et brodée;
Mouchoirs en batiste et valenciennes;
Coiffures de bals et de soirées;
Manteaux et coiffures en piqués pour [illegible]
Bonnets, grand assortiment
Mouchoirs, Ombrelles et Parapluies;
Châles barège imprimé et brodé [illegible]
Châles Mousseline [illegible]
Bas et chaussettes, grand assortiment;
Gants de peau marque Jouvin [illegible] Alexandre

Articles de deuil, grand assortiment;

ARTICLES DU NORD;

Coton blanc et écru, indiennes, dentelles, calicot, [illegible], cotonnades, mérinos, gilets, couvertures, [illegible], épingles, [illegible]

GIQUEL & JAMISON,

9 janv 16 et 18, rue de Chartres

66, rue ROYALE.

Le Dr DUPERRON

dentiste, [illegible]

Dr Charles E Kells,

DENTISTE,

161, rue du Canal,—Nlle Orléans.

6 janv—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHARLES LEVY,

Chirurgien Pédicure,

A transféré son domicile du No 199 rue Royale, au No 152 rue Royale, entre St Louis et Toulouse.

E**XTIRPE les cors, oignons, durillons et ongles entrés dans les chairs, sans le moindre douleur, dans l'espace de dix minutes, ne peut mettre la chaussure sans éprouver le moindre mal.

Les prix sont de $1 par cor, les dix piastres par an, par abonnement. L'abonnement comprend une visite mensuelle des pieds, au domicile du pédicuré, de 1 heure à 3 heures après midi. La visite pour les dames aura lieu chez elles. J'ai entendu dire qu'il y avait quelques pédicures en ville qui prétendaient guérir les cors. Voilà dix ans que je suis à la Nouvelle-Orléans, et je n'ai jamais vu personne qui ait été guéri radicalement, excepté les personnes qui vont plus mal, et retournent dit sans chaussures. Aujourd'hui je compte deux cents et quelques abonnés, et tout le monde est content de mes opérations. J'espère que mes amis et le public continueront de me donner la confiance que je mérite.

CHARLES LEVY.

14oct—1m Rue Royale 152, entre St Louis et Toulouse

GRAND DEBALLAGE.

G. DUPUY,—Rue Royale, 81,

V**IENT de recevoir un grand envoi de marchandises françaises qu'il se propose de vendre à des prix considérablement réduits.

L'assortiment se compose de:

GLACES FRANÇAISES premier choix,
CADRES dorés pour glaces, tableaux, gravures, &c.
GALERIES de fenêtres et patères.
AUSSI—Un vaste et bel assortiment de gravures, Lithographies, Photographies des meilleurs de Paris.

Toutes ces marchandises ont été choisies en France par M. Dupuy, avec le plus grand soin.

Des tableaux à l'huile formant un des plus beaux assortiments qui aient été vus en Louisiane.

En outre:—Un assortiment complet de Cadres, passe-partout et [illegible]

Dépôt de verres blancs pour pastel.

DOREUR.—M. Dupuy s'étant procuré les meilleurs doreurs de France, prévient le public qu'il se charge, comme par le passé, de toute espèce de travaux de dorures, qui lui seront confiés.

LOCATION de bras de lumières, dorés, [illegible] 24 mar

Cent nègres à vendre:

Au dépôt d'esclaves de Foster, 157, rue de la Commune,

ON trouve maintenant à vendre 100 nègres, de bonne santé, à savoir nègres de champ, cuisiniers, blanchisseuses et repasseuses, de [illegible]—Un chargement de première qualité.

—Un supplément de premier ordre.

D'un bout de l'année à l'autre, on trouvera là un assortiment grand et bien choisi de nègres achetés expressément pour ce marché, et le soussigné en reçoit, chaque semaine, pendant la saison.

Ayant pris à bail la maison antérieurement occupée par MM. Paterson et Stewart, comme dépôt d'esclaves, et l'ayant ajoutée à son établissement, le soussigné pourra fournir des logements convenables aux marchands de nègres. Dans tous les cas, il s'efforcera de contenter ses clients.

THOMAS FOSTER,

8 oct—7m 157 rue de la Commune

Embaumement des corps.

AVIS AU PUBLIC.

P**. GARAHAYE, entrepreneur de pompes funèbres, rue Baronne, entre Douane et Bienville, No 37. New Orleans, ayant acheté du Dr Holmes, de New-York, le privilège d'embaumer par son célèbre procédé, non-seulement dans la ville de la Nouvelle-Orléans et des environs, mais aussi dans l'autre côté du Lac, fait donc savoir qu'il est prêt à recevoir des [illegible] Par ce procédé, les corps ne sont pas envoyés et ne sont pas, par conséquent, sur leur est retiré. Aussi il a fait bâtir une grande tombe au cimetière No 2, rue Bienville, pareille à celles qui se trouvent au cimetière de Greenwood, à New-York, laquelle est destinée à recevoir provisoirement les corps embaumés, en attendant qu'ils soient transportés pour être inhumés ailleurs. Les parents ou les amis des corps embaumés pourront venir les visiter chaque fois qu'ils le désireront. Les corps peuvent être embaumés à [illegible] après la mort. 25 mars—1 an

SALON FRUITIER de SAM,

No 206, RUE ST-CHARLES.

CET établissement bien connu, après avoir été complètement réparé, est maintenant ouvert pour la saison. On y trouvera constamment tout ce que le marché peut fournir de plus délicat et de plus un des fruits de VIANDES et de LIQUEURS.

Les consommateurs, les garçons de buvette, et les autres employés se recommandent par leur zèle et leur politesse.

Si une prompte attention aux désirs des habitués et une parfaite de conduite, SAM ne faute de pouvoir mériter et recevoir le patronage du public.

LEON PIERRE & Cie

81, rue de Chartres.

O**NT en magasin 600 douz. [illegible] de différentes marques, nouvellement arrivés, qu'ils offrent à 25 POUR CENT de diminution des prix, ainsi que tous les autres articles pour la saison avec des diminutions considérables.

A**RGENTERIE en bon—Un assortiment complet, à vendre par JOSEPH B. MARKS & Co